



ESTIMATIONS DES PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX FRAIS D'EVALUATION OU DE REEVALUATION

L'estimation est faite pour une année civile précise qui est celle de l'évaluation. Elle est envoyée pendant l'été précédant l'année d'évaluation ou de réévaluation.

ESTIMATIONS SELON LE TYPE D'ETABLISSEMENT POUR 2019-2021 (hors adhésion pour 4 ans : 2800 €)

TYPE MATERNITE ET NEONATALOGIE (si pas d'évaluation en néonatalogie, estimation équivalente au type 1 du même nombre de naissances)	ESTIM EVAL 2019	ESTIM EVAL 2020 (+2%)	ESTIM EVAL 2021 (+2%)	Nombre d'évaluateurs et de jours d'évaluation
TYPE 1 ≤ 500	10 404	10 612	10 824	3 Evaluateurs x 3 Jours
TYPE 1 entre 500 et 750	12 110	12 352	12 599	4 Evaluateurs x 3 Jours
TYPE 1 < 1500	12 516	12 766	13 022	4 Evaluateurs x 3 Jours
TYPE 1 > 1500 ou TYPE 2A-2B < 1500	14 618	14 910	15 209	5 Evaluateurs x 3 Jours
TYPE 1 > 3000 ou TYPE 2A-2B << 3000	16 173	16 496	16 826	4 Evaluateurs x 4 Jours
TYPE 2A-2B ≥ 3000 ou TYPE 3 << 3000	18 030	18 391	18 758	5 Evaluateurs x 4 Jours
TYPE 2B >> 3000 ou TYPE 3 ≥ 3000	23 219	23 683	24 157	5 Evaluateurs x 5 Jours
TYPE 3 > 5000	26 628	27 161	27 704	6 Evaluateurs x 5 Jours

Cette participation financière comprend :

1. la préparation de l'évaluation avec les Responsables des équipes qui se présentent, dont la lecture critique des documents concernant l'IHAB par un coordinateur des évaluations de IHAB France
2. l'évaluation de la charte et de la politique IHAB, et la lecture des protocoles des équipes évaluées, par l'équipe d'évaluateurs avant leur venue sur place
3. l'évaluation sur place des pratiques professionnelles (3 à 5 jours selon la taille de l'établissement) :
 - les rémunérations des évaluateurs (3 à 6 évaluateurs selon la taille de l'établissement)
 - leurs frais de déplacement et d'hébergement (hormis les repas de midi pris dans l'établissement)
4. la rédaction du rapport d'évaluation par le responsable d'évaluation
5. la contribution à l'organisation du Comité d'attribution IHAB
6. la rédaction du rapport d'attribution du label par un coordinateur des évaluations de IHAB France
7. votre contribution à la coordination et la gestion administrative des évaluations, et aux frais généraux de l'association.

Une acceptation du montant de cette participation est nécessaire pour établir la convention d'évaluation, six mois avant l'évaluation. Cette convention signée entre les deux parties précise les modalités pratiques d'évaluation (dates, nombre d'évaluateurs et de jours, déroulement). Le versement de l'adhésion (2 800 €) et de 20% de la participation aux frais, est demandé à la signature de la convention, et doit être versé avant le début de l'évaluation.